



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 4 mai 2024
N°80 / H030

**Commission
Emploi, Qualification et Revenus du travail**

**Bilan de travail des producteurs de la statistique
Année 2023**

Sommaire

DARES – DIRECTION D’ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES – MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L’EMPLOI ET DE L’INSERTION	3
CEREQ – CENTRE D’ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS.....	13
INSEE – DERA – DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES, DÉPARTEMENT DE L’EMPLOI ET DES REVENUS D’ACTIVITÉ – INSEE.....	19
PÔLE EMPLOI.....	28
SDESSI – SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES, DES STATISTIQUES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION – DIRECTION GÉNÉRALE DE L’ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	30
URSSAF CAISSE NATIONALE.....	33
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....	38

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[EQRT : commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail »](#)

Le texte des avis de la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

- DARES - - SSM TRAVAIL -

0. Éléments de contexte en 2023

En 2023, la Dares a continué d'exploiter ou de préparer des enquêtes sur des thématiques diversifiées : la formation, les emplois vacants, le dialogue social au sein des entreprises, le vécu du travail depuis le début de la crise sanitaire, etc.

Par ailleurs, la Dares a poursuivi son expertise sur la richesse de la déclaration sociale nominative (DSN), en particulier sur les salaires et le temps de travail, et de mener, en partenariat, différents travaux d'appariement entre bases administratives (dispositifs Force, Midas, Inserjeunes, Inser-sup) (**avis AVG 7 et EQRT 10**).

Enfin, l'année 2023 a été marquée par la finalisation de la refonte de la nomenclature des familles professionnelles (FAP), qui fait suite à la rénovation de celle de la PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) (**avis AVG 8**).

1. Travaux en 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

En 2023, plusieurs enquêtes ont été conçues ou menées par la Dares, seule ou en partenariat, sur des thèmes variés :

- L'enquête sur la **Formation tout au long de la Vie** (FLV) (**avis EQRT 4**), volet français de l'enquête européenne sur la formation des adultes (*Adult Education Survey*, AES), à laquelle est adossé un module sur les compétences dans la vie quotidienne, réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Insee, dont la collecte s'est étalée de septembre 2022 à mars 2023. Suite aux travaux de pondération et d'apurement, les données ont été transmises à Eurostat en fin septembre 2023 pour validation.
- L'enquête internationale **PIAAC** (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes) (**avis EQRT 4**), réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Depp, a été collectée, en face à face, de février à avril 2023. Les données seront disponibles pour exploitation à partir de mi 2024, et la Dares mettra en place un groupe d'exploitation.
- L'enquête sur les **Transformations de l'offre de formation** (ETOF) (**avis EQRT 4**), d'initiative nationale, en co-maîtrise d'ouvrage avec le Céreq, qui a pour objectif de documenter les effets des dernières réformes et de la crise sanitaire, a été collectée de septembre 2022 à décembre 2023, par Internet et téléphone. Les données sont en cours de redressement.
- La collecte de l'enquête **Emplois francs** (**avis EQRT 2**), d'initiative nationale, s'est déroulée de mars à avril 2023. Cette enquête est menée auprès d'employeurs ayant bénéficié du

dispositif d'emploi franc, aide financière versée en cas d'embauche d'une personne résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sur un contrat durable.

- **L'enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi**, réalisée chaque année depuis 2017, permet de mener des analyses sur le retour à l'emploi de ces personnes, la qualité de l'emploi retrouvé, les démarches entreprises par les demandeurs d'emploi pour retrouver un emploi.
Une refonte de cette enquête est envisagée en 2024 afin d'obtenir des informations plus qualitatives sur la période de recherche d'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (**avis EQRT 7 et EQRT 2**). En 2023, les travaux nécessaires à la refonte de cette enquête annuelle ont été entamés : début novembre 2023, un test en multimode du questionnaire refondu est en cours.
- Dans le cadre du futur règlement européen sur les statistiques du marché du travail (*Labour Market statistics on Businesses*, LMB 2026), la France doit fournir les données sur les **emplois vacants** sur un champ complet, y compris entreprises de moins de 10 salariés et en intégrant la fonction publique (**avis EQRT 6**). Pour l'élargissement au champ public, les premiers travaux ont été lancés en 2023. Une concertation inter-SSM (Dares, Depp, Drees, DGAFP, DGCL, Sies, Insee) pilotée par la Dares a permis de définir les contours et les modalités de la future enquête. Le passage pour l'avis d'opportunité est prévu le 9 novembre 2023 et une demande de subvention auprès d'Eurostat a été validée.
- L'édition 2023 de **l'enquête REPONSE (Relations professionnelles et Négociations d'entreprise)** a été collectée. Cette enquête, administrée tous les six ans, vise comme les précédentes à décrire le dialogue social au plus près des acteurs au sein des établissements du secteur privé : nature et fonctionnement des institutions représentatives du personnel, rôles et interactions des acteurs de la relation de travail, négociation collective et dialogue informel, climat social et conflits du travail... Elle permettra aussi d'analyser les liens entre politiques de gestion des ressources humaines, modes d'organisation du travail, stratégies économiques et performances des entreprises, autour du thème des relations sociales.

L'économie générale du questionnaire a été conservée par rapport à l'édition précédente de 2017 : caractéristiques de l'établissement et de l'entreprise ; caractéristiques de l'interviewé(e) et fonctions dans l'établissement et dans l'entreprise ; institutions représentatives du personnel ; information, consultation et participation des salariés à la vie de l'établissement ; résultats, sous-traitance et environnement économique de l'établissement et de l'entreprise ; gestion de la main-d'œuvre et organisation du travail ; politiques salariales ; négociations collectives et discussions entre représentants de direction et représentants des salariés ; climat social dans l'établissement (problèmes individuels et conflits collectifs).

Les modifications apportées aux questionnaires « représentants de la direction » et « représentants du personnel », qui font l'objet de collectes en face-à-face, avaient principalement deux objectifs :

- o tenir compte des réformes institutionnelles mises en œuvre à partir de 2017 (ordonnances de septembre 2017 notamment) et proposer un questionnement en phase avec les évolutions des instances induites par ces réformes ;
- o tenir compte d'autres éléments de contexte ayant pu moduler le fonctionnement des relations professionnelles dans l'établissement (crise sanitaire et impact économique, télétravail accru...) et d'enjeux ayant émergé sur la période d'intérêt (2020-2022).

Les modifications apportées au questionnaire « salariés », qui est auto-administré, ont été moins conséquentes. Elles visent une meilleure compréhension des interactions entre salariés

et direction d'une part, entre salariés et représentants du personnel d'autre part. Elles abordent aussi davantage la question des ressorts de l'engagement des salariés dans l'entreprise et ses instances de représentation.

Les résultats seront exploités à partir du début 2024 et les données seront diffusées en cours d'année. Les données ont vocation à être enrichies par appariement avec des données administratives, telles que les déclarations sociales nominatives (DSN), la base statistique des accords d'entreprise ou les données des élections professionnelles (base Mars).

- L'enquête sur le **vécu du travail depuis le début de la crise sanitaire (TraCov 2)** a été collectée en 2023. Elle a pour principal objectif de décrire l'impact de moyen terme de la crise sanitaire sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et la santé au travail des actifs occupés selon différents angles : télétravail et usage des outils numériques, rythmes de travail, gestes barrières et prévention, (in)sécurité sanitaire et économique, (ré)organisation des collectifs de travail, coopération, conflits éthiques, état de santé, articulation vie privée/ vie professionnelle, etc (**avis EQRT 3**). L'enquête a été réalisée sur un mode simplifié, comme TraCov : questionnaire de 25 minutes, auprès d'un échantillon représentatif d'actifs occupés. La collecte s'est faite sur internet essentiellement, mais aussi par téléphone. Les premiers résultats seront disponibles début 2024.
- L'édition 2024 de l'enquête **Conditions de travail et risques psychosociaux (CT-RPS)** a été préparée en 2023. Cette nouvelle édition se situera dans la continuité des précédentes. Elle aura un focus « Risques psychosociaux », comme l'édition 2016, alors que l'édition 2019 avait un focus « Conditions de travail », conformément aux recommandations du Collège d'expertise de 2011 sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. La demande sociale d'informations sur les conditions de travail et les risques psychosociaux est vive compte tenu de leurs impacts sur la santé des travailleurs et sur le bon fonctionnement des entreprises. Les questions autour des risques psychosociaux, de la pénibilité, de la soutenabilité du travail, de la santé au travail et la prévention sont réinterrogées au prisme des évolutions récentes, notamment depuis la crise sanitaire liée au covid-19 : autour du télétravail et du flou croissant de la frontière entre vie personnelle et professionnelle, autour des outils numériques et des transformations qui accompagnent leur diffusion (**avis EQRT 3**).

Depuis l'édition 2013, l'enquête se compose de deux volets. Ils seront collectés de mi-2024 à mi-2025. Le volet « Individus » sera collecté en face-à-face par le réseau des enquêteurs de l'Insee, et le volet « Employeurs » sur internet et papier par un prestataire privé. L'édition 2024 constituera le premier point d'un panel : une partie des enquêtés seront réinterrogés lors de l'édition suivante de l'enquête, qui reprendra son rythme d'une collecte tous les trois ou quatre ans, après un intervalle plus grand entre les éditions 2019 et 2024, du fait de la crise sanitaire. Afin de permettre une analyse plus fine de certains secteurs d'activité, à savoir les agents des trois versants de la fonction publique et les professions du secteur médico-social, la Drees et la DGAFP financent des surreprésentations, comme cela avait été fait pour les éditions précédentes. Des extensions sont également prévues en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion, permettant une analyse des conditions de travail et des risques psychosociaux dans chacun de ces territoires. La publication des premiers résultats du volet Individus aura lieu en 2025.

- Une refonte assez profonde de l'enquête **Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer)** a été engagée en 2023. Cette enquête a été réalisée en 1994, 2003, 2010 et 2017, en collaboration avec l'inspection médicale du travail (DGT). Elle dresse une cartographie des expositions des salariés aux risques professionnels en France (**avis EQRT 3**). Elle repose sur l'expertise professionnelle de médecins du travail volontaires, qui administrent le questionnaire principal lors d'une visite médicale. Ce questionnaire décrit l'organisation du travail et les expositions à des contraintes physiques, à

des agents biologiques ou des produits chimiques sur la dernière semaine travaillée. Le salarié remplit également, seul dans la salle d'attente, un auto-questionnaire qui porte sur le vécu de sa situation de travail. L'enquête couvrait en 2017 l'ensemble du champ des salariés du secteur privé et public (hors personnels non enseignants de l'Éducation nationale) en France (sauf Mayotte). Depuis 2010, la qualité statistique de Sumer est attestée par le visa attribué par le comité du Label.

La refonte a été engagée suite aux difficultés rencontrées en 2017, avec une baisse de près de moitié du nombre de médecins participant à la collecte et du nombre de questionnaires collectés (de 50 000 à 28 000). Cette refonte doit alléger la charge des médecins du travail et répondre à de nouvelles demandes d'information, en mettant en place une collecte en continu à partir de 2025 (et non plus tous les 7 ans). Un objectif de 10 questionnaires par an et par médecin est envisagé, pour 8 000 à 10 000 questionnaires collectés chaque année. Des résultats annuels sur l'ensemble de la population seront alors possibles, sur de grands indicateurs. L'empilement de plusieurs années permettra de publier des résultats plus détaillés par secteur, famille professionnelle, région, etc. Un des enjeux est de conserver la représentativité en trouvant une méthode de tirage simple et adaptée : des réflexions sont engagées avec l'appui d'un groupe méthodologique sur ce point. Le comité scientifique a également démarré ses travaux en 2023 pour réviser le questionnaire. L'objectif est d'obtenir en 2024 l'avis en opportunité et le label de qualité statistique, pour un démarrage de la collecte en 2025.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Le système d'information statistique sur l'**apprentissage** (SIA), constitué en 2021 pour suivre les contrats d'apprentissage a évolué en 2022 pour prendre en compte les informations relatives aux ruptures connues *via* la DSN et, ainsi, mieux estimer le stock d'apprentis.

Les travaux pour construire le nouveau système d'information statistique sur les **contrats de professionnalisation** (SIP), rendu nécessaire par le changement du système d'information de gestion du dispositif, ont avancé en 2023 et devraient conduire à une révision des données de stock de contrats en 2024.

En 2023, la Dares a poursuivi l'expertise de la nouvelle source **Agora**. Ce système d'informations, développé par la Caisse des dépôts et consignation, doit recenser toutes les formations ayant bénéficié d'un financement public ou paritaire. Ces données remplaceront à moyen terme la base Brest (base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle), produite par la Dares en compilant diverses sources administratives sur un périmètre plus restreint .

En 2023, la Dares a également mené des expertises sur les exports de données issues de la refonte de l'infocentre de la Direction générale des entreprises sur les organismes de **services à la personne**, afin de s'assurer que la refonte n'a pas d'impact sur la qualité des données transmises.

La Dares a également expertisé la possibilité de mobiliser la déclaration sociale nominative (DSN) pour remplacer **les enquêtes sortants** sur les dispositifs suivants : contrats de professionnalisation, insertion par l'activité économique (IAE), contrats aidés. Les contrats aidés et l'IAE étant imparfaitement repérés dans la DSN, un appariement entre la DSN et les données administratives de ces dispositifs a été réalisé afin de pouvoir mener cette analyse.

En 2023, la Dares a poursuivi l'**expertise de la DSN** sur les données relatives aux salaires et au temps de travail, travaux qui ont donné lieu à une contribution au rapport annuel du groupe d'experts Smic. L'identification des conventions collectives dans la DSN a également donné lieu à des travaux mutualisés (**avis EQRT 10**), afin de permettre la déclinaison par branche professionnelle des estimations trimestrielles d'emploi.

L'expertise de la DSN sur les données de salaires a par ailleurs conduit à lancer une étude pour comparer ces dernières avec les données de salaire de base collectées dans l'enquête Acemo trimestrielle. En parallèle, le questionnaire de l'enquête Acemo trimestrielle a été allégé de cinq questions (nombre d'heures supplémentaires, effectif de salariés concernés par les heures supplémentaires, nombre d'heures complémentaires, effectif à temps complet (y compris au forfait jour), effectif à temps partiel – ces deux dernières questions devant toutefois être maintenues au premier trimestre pour l'exploitation du bloc sur les effets de la revalorisation du Smic)

L'expertise de la DSN sur les données de temps de travail a en particulier abouti, en cours d'année, à la reprise de la publication de séries trimestrielles et annuelles sur les heures supplémentaires dans le secteur privé. La mobilisation de données administratives, outre qu'elle a contribué à l'allègement du questionnaire Acemo (*cf. supra*) comporte de nombreux avantages (**avis EQRT 10**). Elle permet de couvrir un champ plus large : désormais les indicateurs sur les heures supplémentaires prennent en compte les entreprises de moins de dix salariés (ce n'était pas le cas avec l'enquête Acemo). Le délai de mise à disposition des données est réduit, tout particulièrement pour ce qui est des indicateurs calculés sur une base annuelle, qui étaient auparavant issus de l'enquête Ecmoss¹ : cinq mois après la fin de l'année contre deux ans au minimum auparavant. Enfin, certaines situations sont mieux appréhendées. Par exemple, les heures supplémentaires dites structurelles (i.e. celles prévues dans le contrat de travail du salarié), sont beaucoup mieux détectées avec la DSN.

Le dispositif **Force**, initié en 2021, qui apparie les données de quatre bases statistiques (le Fichier historique des demandes d'emploi des inscrits à Pôle emploi, la base des mouvements de main-d'œuvre issue des DSN, la base Brest des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle, et la base I-Milo de suivi des jeunes en mission locale) afin de reconstituer les trajectoires d'emploi et de formation des personnes en recherche d'emploi, a été produit et mis à disposition en 2023 au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) (**avis AVG 7**). Ce dispositif peut notamment être mobilisé par les équipes de recherche engagées sur une étude ou évaluation d'un programme du Plan d'investissement dans les compétences. En 2023, les données ForCE permettant de mesurer les trajectoires de retour à l'emploi ont fait l'objet d'une expertise suite à l'enrichissement des informations contenues dans la base sur les mouvements de main-d'œuvre, expertise qui a été partagée auprès de la communauté des utilisateurs par une refonte de la documentation

Dans le cadre de l'évaluation du dispositif « **Contrat d'engagement jeune** » (CEJ) lancé en mars 2022, la Dares a apparié les données détaillées sur le CEJ fournies par Pôle emploi et les missions locales, ainsi que les données sur l'Accompagnement intensif des jeunes (AIJ, un dispositif de Pôle emploi proche du CEJ) avec l'appariement ForCE. Cet enrichissement de ForCE vise à repérer les bénéficiaires du CEJ, et le type d'accompagnement qui leur a été dispensé dans ce cadre, afin de mesurer l'effet du dispositif sur l'insertion. Le repérage des bénéficiaires de l'AIJ vise à correctement identifier les populations témoins qui seront utilisées comme référence lors de l'évaluation du CEJ.

En 2023, la Dares a exploité les premières données de l'appariement **MiDAS** (Minima sociaux, Droits d'Assurance-chômage et parcours Salariés), qui regroupe les données de Pôle emploi, de la Cnaf et de la DSN sur le champ exhaustif des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de minima sociaux suivis depuis 2017. L'année 2023 a également été marquée par la production des vagues 2 et 3 de MiDAS qui étendent le suivi des trajectoires individuelles jusqu'en juin 2023.

¹Enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires

Ces données issues de MiDAS font actuellement l'objet d'une expertise poussée (structure des tables, validation par rapport à des indicateurs externes, vérifications de cohérence interne), visant à les utiliser à la place de la source historiquement mobilisée (FH – D3) pour des publications récurrentes sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi. La création d'un groupe d'utilisateurs, d'une documentation collaborative disponible en ligne et d'un répertoire de codes visent à favoriser un avancement collectif sur la maîtrise de ces données .

De nombreux projets d'études prévoient de s'appuyer sur MiDAS, au premier rang desquels les travaux d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage de 2019. MiDAS est aussi la source de référence pour l'évaluation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) (**avis EQRT2**). Elle l'est également pour l'évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée » (exigée par la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2022.

Le repérage des dispositifs de politique publique dans la DSN a été amélioré par la Dares en 2023, grâce à des appariements entre les données administratives portant sur ces dispositifs et la DSN

La comparaison menée en 2023 entre les **personnes ayant subi un licenciement économique**, telles que répertoriées par les mouvements de main-d'œuvre (MMO), avec les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi pour licenciements économiques, a permis d'engager une réflexion sur le champ à retenir pour la série des licenciements économiques et de nouvelles méthodes pour imputer au mieux les données manquantes dans les mouvements de main-d'œuvre.

En 2023, des travaux ont été menés sur le nouvel appariement entre les données de la DSN et celles du Sies sur les étudiants inscrits et sortants de l'enseignement supérieur (**projet InserSup**) s'inscrit dans la construction et la mise à disposition d'indicateurs d'insertion des diplômés du supérieur, conformément à l'obligation issue de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007. Il permettra d'éclairer le débat public sur l'insertion professionnelle selon le diplôme (**avis EQRT 2**), y compris au niveau local de quantifier et caractériser les emplois des étudiants durant leur formation (*jobs étudiants*) et d'améliorer la qualité des travaux sur les données d'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Enfin, ce dispositif viendra se substituer aux enquêtes « Insertion professionnelle » pilotées par le Sies, en étendant de surcroît la couverture des diplômés suivis (aux grandes écoles notamment, mais aussi aux sortants sans diplôme).

Les travaux sur les données issues du **scraping des offres d'emploi en ligne**, collectées et agrégées dans la base « Jocas » (*Job Offer Collection and Analysis System*) se sont poursuivis en 2023 . Des collaborations ont été menées dans le cadre du projet européen « *ESSNet Big Data – Webscraping job vacancies* » porté par Eurostat. Une équipe Dares/Insee a par exemple représenté la France lors d'un *hackathon* sur la déduplication des offres (4^e/30). Les données « Jocas » sont d'ores et déjà utilisées dans le cadre des indicateurs de tensions . Une migration de la base vers la plateforme Onyxia de l'Insee (SSP Cloud) sera mise en œuvre début 2024, ce qui facilitera son accès par d'autres utilisateurs.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les **statistiques des mouvements de main-d'œuvre** (MMO) ont bénéficié d'un travail de refonte sur, leur ventilation par secteur d'activité : elles sont désormais publiées selon 17 secteurs à fréquence trimestrielle (**avis EQRT 10**), contre 4 secteurs en 2022.

En novembre 2023, la Dares, en collaboration avec l'Insee et l'Urssaf, publiera l'**emploi intérimaire** du 3^e trimestre 2023, 60 jours après la fin du trimestre, contre 70 jours précédemment. L'avancement de la date de publication a été permis par une exploitation avancée et optimisée de la DSN.

Dans la continuité de la publication du 4^e volet de l'exercice de **prospective sur les métiers et qualifications** (PMQ) à l'horizon 2030 la Dares a publié pour la première fois une déclinaison régionale au début de l'année 2023. La Dares, en partenariat avec France Stratégie, a également poursuivi les travaux pour estimer les besoins de compétences et de main-d'œuvre au niveau

régional, suivant divers scénarios d'investissement en lien avec la transition écologique . Ces travaux ont donné lieu à deux publications.

Dans le cadre du futur règlement européen sur les statistiques du marché du travail (*Labour Market statistics on Businesses*, LMB 2026), la Dares doit couvrir le champ des entreprises de moins de 10 salariés pour ses statistiques trimestrielles sur les **emplois vacants** . Le travail méthodologique effectué en 2023 afin de trimestrialiser les statistiques issues de l'enquête annuelle Acemo TPE (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre sur les petites entreprises) devrait permettre un premier envoi au premier trimestre 2024.

En 2023, la Dares a poursuivi son exploitation de la DSN afin d'analyser la **situation des personnes handicapées sur le marché du travail** et notamment comment les entreprises remplissent l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) . De nouvelles maquettes régionales ont été proposées aux antennes régionales (Dreets).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2023, la Dares a finalisé le travail de **refonte de la nomenclature des familles professionnelles** (FAP) qui fait suite à la rénovation de la PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) en 2020 .

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Pour accroître la visibilité des informations disponibles sur les demandeurs d'emploi, la Dares a initié des travaux de **data visualisation concernant les statistiques sur les demandeurs d'emploi** inscrits à Pôle emploi. Le déploiement de cette data visualisation sur le site de la Dares devrait intervenir au début de l'année 2024 (**avis AVG8**). Une **data visualisation sur les conditions de travail** devrait également être mise en ligne en fin d'année 2023 .

En 2023, la Dares a également diffusé de nouvelles **data visualisations (RShiny) pour les déclinaisons nationales et régionales de « métiers 2030 »** .

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
InserSup : étudier l'insertion des diplômés du supérieur sur le marché du travail et l'emploi des étudiants durant leurs études	DSN	Dares	SISE	Sies	Champ de SISE
Étudier la possibilité de substituer la DSN à l'enquête	DSN	Dares	Données administratives des contrats	ASP	Champ du fichier 2

sortants de contrats aidés			aidés		
Étudier la possibilité de substituer la DSN à l'enquête sortants de l'IAE	DSN	Dares	Données administratives de l'IAE	ASP	Champ du fichier 2

3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Quelles explications possibles à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi en activité ?	Quelles explications possibles à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi en activité ? (travail-emploi.gouv.fr)		EQRT 5
Dans quels secteurs les démissions de CDI augmentent-elles le plus ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/dans-quels-secteurs-les-demissions-de-cdi-augmentent-elles-le-plus		EQRT 6
Comment les employeurs recourent-ils aux contrats courts ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/comment-les-employeurs-recourent-ils-aux-contrats-courts		EQRT 5
Quelle est l'ampleur du recours aux contrats courts toute l'année ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelle-est-l-ampleur-du-recours-aux-contrats-courts-toute-l-annee		EQRT 5
Davantage de salariés ont changé d'entreprise en 2022 qu'avant la crise sanitaire	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/davantage-de-salaries-ont-change-d-entreprise-en-2022-qu-avant-la-crise-sanitaire		EQRT 6
Le pic estival de CDD courts concerne les salariés de moins de 25 ans, celui du printemps touche leurs aînés	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/le-pic-estival-de-cdd-courts-concerne-les-salaries-de-moins-de-25-ans-celui-du-printemps-touche-leurs-aines		EQRT 5
À l'hôpital, un recours faible à l'intérim mais en nette hausse depuis six	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/l-hopital-un-recours-faible-		EQRT 6

ans	linterim-mais-en-nette-hausse-depuis-six-ans		
Plus d'une personne sur trois a un motif d'insatisfaction vis-à-vis de son emploi	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/plus-dune-personne-sur-trois-un-motif-dinsatisfaction-vis-vis-de-son-emploi		EQRT 5
Les métiers en 2030 : quelles perspectives de recrutement en région ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-metiers-en-2030-quelles-perspectives-de-recrutement-en-region	AVG 3	EQRT 8
Les incidences économiques de l'action pour le climat : focus sur le marché du travail	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-incidences-economiques-de-laction-pour-le-climat-focus-sur-le-marche-du-travail	AVG 1	EDD 3
Rénovation énergétique des bâtiments : quels besoins de main-d'œuvre en 2030 ?	https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-note_danalyse_ndeg126-septembre_0.pdf	AVG 1	EDD 3
Le taux de chômage des personnes reconnues handicapées recule nettement entre 2015 et 2022	Le taux de chômage des personnes reconnues handicapées recule nettement entre 2015 et 2022 DARES (travail-emploi.gouv.fr)		DQS 1
Les emplois francs incitent-ils à embaucher des personnes résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-emplois-francs-incitent-ils-embaucher-des-personnes-residant-dans-un-quartier		EQRT 2
Quels effets emploi et effets d'aubaine des contrats aidés ?	Quels effets emploi et effets d'aubaine des contrats aidés ? DARES (travail-emploi.gouv.fr)		EQRT 2
Comment évoluent les salaires par branche professionnelle durant la crise sanitaire ?	Comment évoluent les salaires par branche professionnelle durant la crise sanitaire ? DARES (travail-emploi.gouv.fr)		
Quelles conséquences sur la santé de l'activité partielle pendant la crise sanitaire, début 2021 ?	Quelles conséquences sur la santé de l'activité partielle pendant la crise sanitaire, début 2021 ?		EQRT3
Quels facteurs influencent la capacité des salariés à faire le même travail jusqu'à la retraite ?	Quels facteurs influencent la capacité des salariés à faire le même travail jusqu'à la retraite ?		EQRT3

Les salariés des entreprises sous-traitantes sont-ils davantage exposés aux accidents du travail ?	Les salariés des entreprises sous-traitantes sont-ils davantage exposés aux accidents du travail ? <u>Et éclairage</u> : Sous-traitance : en 2019, un quart des salariés travaille dans un établissement preneur d'ordres)		EQRT3
Conditions de travail et mixité : quelles différences entre professions, et entre femmes et hommes ?	Conditions de travail et mixité : quelles différences entre professions, et entre femmes et hommes ?		
Quelles caractéristiques des offres d'emploi et des métiers réduisent la discrimination à l'embauche selon l'origine ?	Quelles caractéristiques des offres d'emploi et des métiers réduisent la discrimination à l'embauche selon l'origine ?		EQRT 7
Au-delà des discriminations mesurées par les testings, comment sont recrutées les personnes dont le nom et prénom suggèrent une origine arabo-musulmane ?	Au-delà des discriminations mesurées par les testings, comment sont recrutées les personnes dont le nom et prénom suggèrent une origine arabo-musulmane ?		DQS 7
Le risque discriminatoire diminue-t-il avec le niveau de diplôme ?	Le risque discriminatoire diminue-t-il avec le niveau de diplôme ?		EQRT 7
Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine	Les discriminations sur le marché du travail subies par les personnes d'origine maghrébine		EQRT 7
Les apprentis sont-ils en emploi dans la branche où ils ont fait leur apprentissage ?	Les apprentis sont-ils en emploi dans la branche où ils ont fait leur apprentissage ? DARES (travail-emploi.gouv.fr)	AVG 7	EQRT 10
Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2020	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/insertion-professionnelle-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-deux-ans-apres-leur-sortie	AVG 7	EQRT 10
Comment les entreprises ont-elles formé en 2020 ?	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/comment-les-entreprises-ont-elles-forme-en-2020		EQRT 4

0. Éléments de contexte en 2023

Les **enquêtes Génération** conduites au sein du département des entrées et évolutions dans la vie active (DEEVA) du **Céreq** depuis la fin des années quatre-vingt-dix permettent d'étudier l'accès à l'emploi et les premières mobilités professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Ce dispositif d'enquête a été rénové en amont de l'enquête Génération 2017. La rénovation a porté sur l'architecture du dispositif, sur le champ de l'enquête et sur l'ajout du mode de collecte internet en plus du mode téléphone historiquement utilisé. Dans le dispositif rénové, une génération nouvelle de sortants, quel que soit leur niveau de formation atteint, est interrogée tous les quatre ans. Chaque cohorte fait l'objet d'une première interrogation trois ans après la sortie du système éducatif puis d'une ré-interrogation à six ans.

Du point de vue du dispositif Génération, l'année 2023 a donné lieu au terrain de l'enquête 2023 auprès de la Génération 2017, à la collecte de l'enquête complémentaire auprès des établissements de formation en vue de constituer la base de sondage de Génération 2021 et à la préparation de l'enquête 2024 auprès de cette Génération 2021.

Les **enquêtes sur la formation continue** menées par le département formation et certification (DFC) du **Céreq** permettent d'éclairer les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, et les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels.

1. Travaux en 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

1. Génération 2017 à 3 ans (interrogation en 2020-2021)

Concernant l'enquête, en vue de sa mise à disposition généralisée via l'Adisp-Progedo, le travail s'est poursuivi sur deux axes :

- Dans la mesure où cette enquête était la première réalisée en multimode, un travail méthodologique de recherche systématique des effets de mesure a été finalisé, avec le cas échéant proposition de retraitement des données.
- Les PCS 2020 ont pu être codées dans les nouvelles FAP 2021 élaborées par la Dares, avec le concours de celle-ci.

L'année a également permis de continuer le travail d'étude et de publications des résultats de l'enquête (voir tableau). Le groupe de travail, lancé en novembre 2022, s'est réuni en mai 2023 (une

trentaine de projets). Les travaux d'études qui y sont menés sont programmés pour être achevés en janvier 2024 (troisième et dernière réunion programmée).

2. Génération 2017 à 6 ans (interrogation en 2023)

Pendant la première partie de l'année, la mise au point de l'outil de collecte a été finalisée avec le sous-traitant. La deuxième interrogation de la Génération 2017 a eu lieu à l'automne 2023 (septembre à décembre). Elle fait suite à une première interrogation fin 2020 et début 2021. 16.500 des 25.200 répondants de la 1^{ère} interrogation ont été réinterrogés sur la suite de leur parcours professionnel (8700 répondants). Dans ce contexte, l'année 2022 a vu plusieurs opérations se dérouler en parallèle :

3. Enquête Collecte de la base de sondage de la Génération 2021 (collecte en 2023)

Pour réaliser les enquêtes Génération, il est nécessaire de constituer au préalable la base de sondage des jeunes sortants de formation initiale une année donnée. Cette collecte se fait pour partie de façon centralisée auprès des ministères formateurs et, quand il n'existe pas de données centralisées, directement auprès des établissements de formation. L'année 2023 a vu la réalisation de cette collecte.

Concrètement, le Céreq a mis en place un outil de collecte en direction des établissements formateurs. Cette collecte a démarré en mars 2023, son objectif est de compléter les listes d'élèves déjà obtenus auprès des ministères formateurs disposant des données pour les établissements les concernant. Au total, l'effort de collecte a concerné 3.500 établissements (taux de collecte réalisé : 62%). Cette collecte complémentaire a permis d'arriver à un taux de couverture de la base de sondage de 92% en augmentation de 5 points par rapport à la Génération précédente.

4. Génération 2021 à 3 ans (interrogation en 2024)

L'année 2023 a vu :

- La finalisation des partenariats d'extension (questionnements et/ou questionnaires)
- L'élaboration du questionnaire
- La mise au point de la stratégie d'échantillonnage
- L'élaboration et le lancement des marchés publics visant à déterminer le sous-traitant en charge de réaliser l'enquête.
- La sélection du sous-traitant en charge du terrain de l'enquête et le début de la collaboration sur la mise au point de l'outil de collecte multimode.

5. EFE-a 2022

L'Enquête Formation Employeur – annuelle (EFE-a) est une enquête d'initiative française sur l'effort de formation des entreprises initiée par le Céreq, la Dares et France Compétences.

Elle permet de comprendre et de suivre les pratiques de formation des entreprises en interrogeant leurs liens avec les pratiques en matière de ressources humaines et de gestion des compétences ainsi qu'avec le contexte économique de l'entreprise.

L'enquête EFE-a constitue le volet annuel de l'Enquête Formation Employeur – européenne (EFE-e), appellation française de l'enquête Continuing Vocational Training Survey (CVTS), enquête européenne inscrite dans le cadre des statistiques de l'Union Européenne sur la formation tout au long de la vie, prévue pour être conduite tous les 5 ans.

L'enquête EFE-a bénéficie du label d'intérêt général et de qualité statistique avec le caractère obligatoire, pour les éditions 2021 à 2024 (année correspondant aux données collectées).

Elle est basée sur un échantillon annuel rotatif au 1/5^{ème} représentant un volume de l'ordre 35 000 entreprises interrogées à chaque édition.

Le questionnaire fait l'objet d'un module annuel portant sur une thématique particulière : pour l'édition 2022 ce module a porté sur les relations avec les organismes de formation. Par ailleurs certaines questions dans le panel ne sont de nouveau posées qu'aux entreprises entrantes dans l'échantillon suite à son renouvellement pour partie.

La collecte de l'enquête EFE-a 2022 s'est déroulée d'avril à juillet 2023.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Dans le cadre du dispositif Génération, l'année 2023 a vu se poursuivre les travaux exploratoires d'appariements avec des données administratives en vue de faire évoluer à long terme le dispositif. Ces travaux ont traité de la faisabilité de ces appariements et de leurs apports potentiels au regard de trois objectifs : enrichir les informations disponibles, diminuer la taille du questionnaire, améliorer le traitement de la non-réponse.

Pour l'année 2023, des contacts ont été amorcés avec l'Insee sur les apports possibles d'un appariement avec les fichiers de la déclaration sociale nominative (DSN / DADS).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Néant

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le Céreq a continué de développer son projet de datavisualisation. Il s'agit de mettre en place un outil permettant de proposer, sur le site internet de l'établissement, une datavisualisation d'indicateurs clés issus des principales enquêtes produites par l'établissement, en commençant par les enquêtes Génération et EFE-e. Concernant Génération 2017, il s'agit de proposer des indicateurs d'insertion sous forme de graphiques dynamiques et tableaux téléchargeables et de cartes régionales, paramétrables. Concernant EFE-e, il s'agit de proposer des indicateurs décrivant l'effort fait par les entreprises pour la formation continue.

Cet outil développé essentiellement à partir du logiciel R s'appuie sur des cubes fournis par les services producteurs : le Céreq se portant ainsi garant de la fiabilité statistique des résultats produits et de la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production de la collecte à la valorisation (pour des raisons de gestion des secrets, il n'est pas envisagé de permettre des tabulations directes à partir des fichiers détail).

Ce projet, développé en co-traitance avec un partenaire privé qui nous accompagne pour son déploiement progressif, doit à également servir d'appui au développement de compétences R internes à l'établissement, qui seront indispensables à terme dans les opérations de statistiques publiques compte tenu des orientations techniques retenues par l'INSEE et les services statistiques ministériels. L'innovation dans les outils de communication appuiera donc aussi le développement des compétences internes sur des logiciels libres et ouverts. Par ailleurs, le projet s'inscrit dans la stratégie d'ouverture de données que le Céreq cherche à développer : chaque élément visuel disponible dans l'outil de datavisualisation du site sera couplé à un jeu de données téléchargeables.

L'année 2023, a vu la datavisualisation être mise en place (choix d'indicateurs et catégories paramétrables, matrices des pages à visualiser, écriture du code permettant sa mise en œuvre, etc.). Le résultat de ce travail sera mis en ligne au premier trimestre 2024.

2. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 2)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Métiers en tension : les jeunes peuvent-ils être une réponse ?, <i>Céreq Bref</i> , n° 446, novembre 2023	https://www.cereq.fr/les%20jeunes-dans-metiers-en-tension		CEQRT 6
Inégalités de genre en début de vie active, un bilan décourageant, <i>Céreq Bref</i> , n° 442, juillet 2023	https://www.cereq.fr/inegalites-de-genre-en-debut-de-vie-active-un-bilan-decourageant		CEQRT 2
Jeunes en service civique : des parcours comme les autres ?, <i>Céreq Bref</i> , n° 441, juin 2023	https://www.cereq.fr/jeunes-en-service-civique-des-parcours-comme-les-autres		CEQRT 2
La crise a-t-elle bousculé les parcours professionnels des trentenaires ?, <i>Céreq Bref</i> , n° 435, mars 2023	https://www.cereq.fr/la-crise-t-elle-bouscule-les-parcours-professionnels-des-trentenaires		CEQRT 2
L'accès à l'emploi des immigrés et enfants d'immigrés de la Génération 2017, <i>Céreq Bref</i> , n° 434, mars 2023	https://www.cereq.fr/laccess-lemploi-des-immigres-et-enfants-dimmigres-Generation-2017		CEQRT 2

Insertion des sortants du secondaire, la voie professionnelle reste un atout, <i>Céreq Bref</i> , n° 433, janvier 2023	https://www.cereq.fr/insertion-des-sortants-du-secondaire		CEQRT 2
Débuter un bac pro : pour quels diplômes et quelle insertion ?, <i>Céreq Etudes</i> , n° 52, Octobre 2023	https://www.cereq.fr/bac-professionnel-insertion		CEQRT 2
Parcours scolaires et insertion professionnelle : l'implacable effet de l'origine sociale, <i>Céreq Etudes</i> , n°51, Octobre 2023	https://www.cereq.fr/parcours-scolaires-insertion-origine-sociale		CEQRT 4
L'insertion des jeunes de la région Bretagne, enquête Génération 2017, <i>Céreq Etudes</i> , n° 50, Octobre 2023	https://www.cereq.fr/insertion-professionnelle-jeunes-Bretagne		CEQRT 2
L'effet de mode dans les enquêtes multimodes (internet/téléphone), <i>Céreq Etudes</i> , n° 45, Juillet 2023	https://www.cereq.fr/leffet-de-mode-dans-les-enquetes-multimodes-internettelephone		
Jeunes volontaires du service civique dans la Génération 2017, <i>Céreq Etudes</i> , n° 42, Mars 2023	https://www.cereq.fr/service-civique-et-insertion-generation-2017		CEQRT 2
Après l'enseignement supérieur... des parcours professionnels marqués par la crise sanitaire, <i>Céreq Etudes</i> , n° 41, Mars 2023	https://www.cereq.fr/parcours-professionnels-enseignement-superieur-generation-2017		CEQRT 2
L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, MESRI, n°16, 2023 (fiches 25, 26 et 28)	https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/		CEQRT 2
Construction et évaluation d'un outil de collecte multimode (Internet/téléphone) <i>Céreq Etudes</i> , n° 40, Février 2023	https://www.cereq.fr/construction-et-evaluation-dun-outil-de-collecte-multimode-internet-telephone		
Construction et usages de typologies de trajectoires dans une perspective comparative. Le cas des enquêtes Génération 1998, 2004 et 2010, <i>Céreq Etudes</i> , n° 39, Janvier 2023	https://www.cereq.fr/typologies-de-trajectoires-enquetes-Generation		CEQRT 2
La sélection à l'entrée des STS au centre des nouveaux parcours des bacheliers professionnels, <i>Céreq Echanges</i> n°20, p.59-82, novembre 2023	https://www.cereq.fr/collection/cereq-echanges		CEQRT 2
Accès au statut d'indépendant des sortants de l'enseignement supérieur : déterminants,	https://www.cereq.fr/les-experiences-etudiantes-professionnalisantes-diversite-et-effets-sur-les-parcours		CEQRT 1

parcours et conditions d'emploi, <i>Céreq Echanges</i> n°22, p.59-82, décembre 2023, p.37-54			
Le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. L'insertion professionnelle des ex-apprentis reste-t-elle plus favorable dans la durée ?, <i>Céreq Echanges</i> n°22, décembre 2023, p.81-99	https://www.cereq.fr/les-experiences-etudiantes-professionnalisantes-diversite-et-effets-sur-les-parcours		CEQRT 2
La mobilité géographique pour poursuivre des études supérieures : atout ou obstacle ?, <i>Céreq Echanges</i> n°19, juin 2023, p.193-206	https://www.cereq.fr/jdl2023		CEQRT 2
Inégalités territoriales dans l'accès à l'alternance : le cas des jeunes des QPV, <i>Céreq Echanges</i> n°19, juin 2023, p.193-206	https://www.cereq.fr/jdl2023		CEQRT 2
Parcours d'insertion des jeunes des quartiers défavorisés, <i>Céreq Echanges</i> n°19, juin 2023, p.145-159	https://www.cereq.fr/jdl2023		CEQRT 2
Comment les seniors envisagent-ils leur avenir professionnel jusqu'à la retraite ?, <i>Céreq Bref</i> , n° 443, Août 2023	https://www.cereq.fr/comment-les-seniors-envisagent-ils-leur-avenir-professionnel-jusqua-la-retraite		
L'entreprise face à l'enjeu compétences : ce que nous enseignent les travaux du Céreq, <i>Céreq Etudes</i> , n° 48, Août 2023	https://www.cereq.fr/lentreprise-face-lenjeu-competences-ce-que-nous-enseignent-les-travaux-du-cereq		
Le développement des compétences des salariés peu qualifiés, <i>Céreq Etudes</i> , n° 46, Juillet 2023	https://www.cereq.fr/le-developpement-des-competences-des-salaries-peu-qualifies		
Comment les entreprises ont-elles formé en 2020 ?, <i>Céreq Bref</i> , n° 438-439, Mai 2023	https://www.cereq.fr/comment-les-entreprises-ont-elles-forme-en-2020		
Actes des 5èmes Rencontres DGEFP – Céreq Mars 2023	https://www.cereq.fr/actes-des-5emes-rencontres-dgefp-cereq		

- DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES REVENUS D'ACTIVITÉ - - INSEE -

0. Éléments de contexte en 2023

Les travaux du Dera en 2023 ont été marqués par la poursuite de rénovation des systèmes d'information.

(1) **La refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) atterrit en 2023 avec la prise en compte de l'entrée de la Fonction publique en DSN (progressive entre 2020 et 2022). Les enjeux sont de :

- **gagner en efficience et en cohérence** : avec la DSN, repenser les processus de production en adaptant et rationalisant les traitements ;
- **raccourcir les délais** de production :
 - o sur les données conjoncturelles, le contexte européen conduit à raccourcir les délais de diffusion, à la fois sur l'emploi salarié (avec l'objectif sur le 2023T3 d'un emploi détaillé dès T+60 jours contre T+70 jours jusqu'alors) et sur l'indice du coût du travail (avec une nouvelle publication d'Informations rapides sur l'ICT flash à T+45 jours à partir du 2023T3, alors qu'auparavant seuls des résultats détaillés étaient publiés à T+75 jours) ;
 - o sur les données structurelles, l'objectif est de raccourcir de nouveau les délais de mise à disposition des données ; le millésime 2021 de la base Tous salariés a été mis à disposition en mai 2023, soit 17 mois après la fin du millésime ; en cible, l'objectif est une mise à disposition environ 12 mois après la fin d'un millésime, ce qui est quasiment acquis sur le secteur privé.
- **alléger la charge statistique des entreprises** : la DSN doit être un levier pour alléger la charge statistique des entreprises dans leurs réponses aux enquêtes sur le Coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmo-ss) ; les perspectives d'un nouveau règlement européen dit « LMB », généralisant aux petites entreprises le besoin d'information sur ces thèmes, ont conduit à relancer, avec un projet dédié (**projet « LMB »**), l'investissement nécessaire pour répondre à ces deux objectifs très proches (étendre le dispositif aux petites entreprises et alléger la charge d'enquête des plus grandes entreprises).

(2) **La refonte de l'enquête Emploi**

En 2021, l'enquête Emploi a basculé dans une version renouée, tant sur le questionnaire que sur le protocole. En 2023, il s'est agi de passer aux rénovations ultérieures de l'enquête : d'une part, l'intégration dans l'enquête du département de Mayotte, avec une montée en charge en 2023 pour une mise en œuvre en 2024 comme dans tous les autres départements français ; d'autre part, basculer des outils actuels de l'enquête vers les nouveaux outils de la filière d'enquête développés actuellement à l'Insee.

o **1. Travaux en 2023**

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête Emploi en continu → référence aux avis : AVG2, AVG6, DQS1, EQRT2, EQRT4, EQRT5, EQRT6, EQRT 7, EQRT 8

L'enquête Emploi a été refondue en 2021, avec un nouveau questionnaire et un nouveau protocole (l'enquête offrant depuis 2021 la possibilité aux enquêtés de répondre par Internet en réinterrogation). Cette refonte s'est inscrite dans le cadre du règlement-cadre européen (IESS - *integrated european social statistics*), visant à plus d'harmonisation des enquêtes sociales. L'ensemble des changements et des résultats ont fait l'objet de communications importantes à compter de juin 2021, notamment à la Commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis (novembre 2021). En 2022 les travaux d'atterrissage se sont poursuivis avec la publication des séries structurelles, et un comité des utilisateurs sur la nouvelle enquête Emploi a été à nouveau réuni. En 2023, l'atterrissage s'est achevé avec la diffusion d'un **Document de travail technique** explicitant l'ensemble des dimensions de la refonte.

Pour la suite, le Dera s'est déjà engagé dans une **nouvelle rénovation**, avec une bascule vers de nouveaux outils de la nouvelle filière d'enquête développés actuellement à l'Insee.

En attendant, la question d'étendre le champ des enquêtes a commencé à être instruite, pour donner suite aux recommandations du rapport de l'inspection générale de l'Insee sur les **ménages vivant dans les logements non ordinaires** ; elle a permis de décider d'étendre le questionnaire aux personnes de moins de 65 ans vivant sur plusieurs résidences dont l'une est une communauté.

Enquête Emploi à Mayotte

L'année 2023 a été celle de la montée en charge de l'enquête Emploi en continu à Mayotte, avant une année pleine en 2024, comme dans les autres départements français ; elle permettra la comparaison avec les données de l'enquête Emploi annuelle qui a été menée pour la dernière année. Outre l'intérêt du suivi du marché du travail à Mayotte, l'instruction des travaux nécessaires à la production d'indicateurs sur la France entière (plutôt que sur la France hors Mayotte jusqu'à présent) et à leur réropolation a été lancée.

Modules complémentaires de l'enquête Emploi en continu

Les modules complémentaires à l'enquête Emploi sont renouvelés chaque année. Ils sont définis au niveau européen.

Les questions du **module 2020 sur « les accidents au travail / maladies professionnelles » ont été valorisées** dans le cadre d'un dossier de *Insee références* Emploi, chômage et revenus, paru en juin 2023. Celles sur le **module 2021 sur « la situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail »** sont en cours d'exploitation, pour une publication prévue en décembre 2023 ou janvier 2024, notamment concernant le sujet du sentiment de discrimination au travail. En 2022 le module a porté sur les « savoir-faire et tâches au travail ». Ces questions seront exploitées au plus vite, dans le cadre notamment d'un projet de publication en 2024. En 2023, le thème du module complémentaire porte sur « les retraites et la participation au marché du travail ». Le tableau ci-après récapitule le programme des modules passés et prévus.

Tableau des modules complémentaires (cycle de 8 ans avec 6 modules récurrents)

Année de collecte	Thème	Récurrance (8 ans)
2021	Situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail	Oui
2022	Savoir faire et tâches au travail	Non
2022	<i>Le travail de plateforme</i>	-
2023	Les retraites et la participation au marché du travail	Oui

2024	Les jeunes et le marché du travail	Oui
2025	Conciliation entre travail et vie de famille	Oui
2026	Le travail de plateforme	Non
2027	Organisation du travail et arrangements du temps de travail	Oui
2028	Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail	Oui

EVA (entrée dans la vie adulte)

Le **panel EVA** s'appuie sur la cohorte de jeunes entrés en 6^e en 2007. Il vise à suivre annuellement le parcours des jeunes à travers un dispositif multi-collecteurs (Depp, Sies, Insee) : enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, le supérieur par le Sies, auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee. Au premier trimestre 2023, un premier Ficher de production et de recherche (FPR) répondant aux besoins des utilisateurs a été diffusé sur les années 2015-2021, comme prévu après les travaux conduits dans le cadre d'un groupe d'exploitation installé en 2021. Une valorisation de ce panel est prévue d'ici fin 2023, sous forme d'*Insee Focus*.

2023 constitue la dernière année de collecte du panel EVA. Une deuxième version du FPR, intégrant les deux derniers millésimes de ce dispositif (2022 et 2023) sera diffusée en 2024.

Enquête Formation tout au long de la vie (FLV)

Cette enquête réunit l'enquête européenne *Adult education survey* (AES) sur la formation et un module sur les compétences basses à l'écrit issu de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) pour quantifier notamment le poids de l'illettrisme. L'enquête comporte un module sur les compétences numériques. Par rapport à AES 2016, l'enquête porte sur l'ensemble du territoire avec des extensions régionales dans les 5 DOM. **L'enquête a été menée entre septembre 2022 et mars 2023.** L'année 2023 a ensuite été l'**année des travaux en aval** de cette enquête, tant sur le volet formation que sur la question de l'illettrisme. Les premières valorisations nationales sont prévues au premier semestre 2024.

Enquête FPE

L'enquête auprès des salariés de l'État a pour objectif de recueillir des informations non disponibles dans les fichiers administratifs sur les salariés de la fonction publique de l'État, afin de permettre une analyse plus fine des déterminants du salaire et approfondir certains thèmes importants relatifs à la question salariale, tels que les différences de rémunération entre hommes et femmes. Cette enquête vient compléter le dispositif Ecmoss (enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires, cf. infra) qui permet à l'Insee de produire les statistiques structurelles européennes demandées par Eurostat et à la Dares, d'assurer le suivi annuel de la structure des rémunérations et du temps de travail.

L'enquête FPE 2022 a eu lieu entre mai et juillet 2023, quasiment intégralement par internet. Le reste de l'année 2023 est consacré à l'aval statistique et au bilan.

Les enquêtes sur le Coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmo-ss)

Les enquêtes annuelles sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss), auprès des entreprises, ont pour objectif le suivi du coût du travail et de ses composantes d'une part, de la structure des rémunérations des salariés et du temps de travail d'autre part. Elles constituent le volet français des dispositifs européens « *Labour Cost Survey* » (LCS) sur le coût de la main-d'œuvre et « *Structure of Earnings Survey* » (SES) sur la structure des salaires, encadrés actuellement par différents règlements européens.

Le dispositif d'enquêtes Ecmo-ss se poursuit selon le rythme quadriennal maintenant établi : **le dispositif a basculé vers les enquêtes sur la structure des salaires en 2022 (ESS, sur le millésime 2021) et s'est poursuivie sur ce thème en 2023 (ESS 2022).**

En 2026, **le cadre réglementaire européen dans lequel s'insère le dispositif Ecmoss va évoluer** : un nouveau règlement encadrant les statistiques sur le marché du travail issues de données relatives aux entreprises, « Labour Market Statistics collected from Businesses » (« LMB ») devrait entrer en vigueur (il est en cours de finalisation). Il prévoit des évolutions des dispositifs SES et LCS nécessitant une adaptation importante des enquêtes Ecmoss, principalement l'extension du champ des statistiques aux entreprises de moins de 10 salariés. L'extension du dispositif aux très petites entreprises (TPE) constitue un enjeu majeur, en ce qu'elle permettra d'apprécier le niveau et l'évolution des questions de structure des salaires dans les différents pays européens sur l'ensemble du champ et non sur une partie seulement. Cette extension n'est toutefois pas envisagée pour le volet français par le biais d'un élargissement de l'échantillon d'enquête, et ce pour plusieurs raisons :

- parce que la montée en charge de la DSN ouvre des perspectives pour alléger les questionnaires actuels (pour les entreprises de 10 salariés ou plus) ;
- parce que le principe de limitation de la charge statistique pour les répondants s'applique avec d'autant plus de vigueur que les entreprises sont de petite taille ;
- parce que l'extension de l'échantillon de l'enquête aux TPE aurait demandé, pour que cette taille soit suffisamment représentative, une hausse très conséquente de la taille de l'échantillon actuel, et par suite de la charge de gestion de l'enquête ; ce scénario n'a pas été jugé pertinent pour de nombreux Instituts nationaux de statistique (INS), dont l'Insee, compte tenu des contraintes budgétaires en vigueur.

Les discussions au niveau européen en amont ont permis d'obtenir que l'extension des résultats aux petites entreprises pouvait se réaliser sans extension d'enquête, en recourant à des sources administratives, avec une plus grande souplesse (comparativement à l'attendu sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus) sur la précision ou sur la possibilité d'imputation lorsque les variables requises (comme les diplômes) ne sont pas disponibles dans ces sources. Par ailleurs, sur le champ « historique » des enquêtes Ecmoss des entreprises de 10 salariés ou plus, la demande se fait chaque année plus pressante de la part des entreprises pour alléger la charge statistique qui leur pèse. Cette demande nécessite d'analyser quelles questions présentes dans le questionnaire d'enquête pourront être substituées par des variables présentes en DSN, puis de mettre en œuvre cet allègement statistique dans les questionnaires et les chaînes de traitement. L'allègement des enquêtes Ecmoss peut passer également par la réingénierie du système de collecte, aujourd'hui complexe.

Qu'il s'agisse de l'extension de champ aux très petites entreprises ou de l'allègement du questionnement sur le champ « historique », des travaux importants d'analyse de l'adéquation entre concepts des DSN et concepts attendus dans le cadre du règlement européen ont été lancés : analyse théorique et sur données observées, inventaire des limites de l'utilisation de la source administrative pour répondre au règlement européen. Ces travaux ont démarré en septembre 2022 et se sont poursuivis en 2023 ; à ces travaux succéderont ceux consistant à mettre en place les chaînes de traitement (incluant dans certains cas des imputations massives pour certaines variables absentes des sources administratives) pour produire les jeux de données nécessaires et réglementaires et les transmettre à Eurostat.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

1. Refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN)

Données structurelles d'emploi et de salaires

Les **nouvelles applications informatiques accueillant et traitant la DSN** ont permis de produire plusieurs millésimes (2017 à 2021) de la base Tous salariés (BTS) qui contenaient encore une partie significative de déclarations annuelles de données sociales (DADS), compte tenu notamment du décalage de bascule pour les employeurs de la fonction publique (dont le passage à la DSN se réalise entre 2020 et 2022). Ces nouvelles applications ont permis de réduire les délais, entre la base millésimée « 2018 » mise à disposition en janvier 2021 (25 mois après la fin du millésime considéré) et le millésime « 2021 » mis à disposition en mai 2023 (soit A+17 mois), comme pour le millésime « 2020 ».

Pour disposer d'un dispositif le plus efficient et le plus cohérent possible, qui exploite les potentialités offertes par la DSN, **les travaux se sont poursuivis en 2023 pour adapter le dispositif actuel sur la fonction publique** dans la DSN ; le millésime « 2022 » étant le premier pour lequel la partie publique de la base Tous salariés (dans le dispositif Siasp – système d'information sur les agents des services publics) sera essentiellement fondée sur des DSN. L'objectif reste une première estimation des données d'emploi à fin 2022 en décembre 2023. La réduction des délais de mise à disposition pourra alors reprendre : il est prévu que les délais continuent de se réduire ainsi jusqu'à l'objectif de mise à disposition moins de 12 mois après la fin d'un millésime donné.

Par ailleurs, le traitement des salariés des **Particuliers-employeurs** a été refondu, à l'occasion d'un changement de source. Les déclarations Cesu et Paje sont désormais reçues de l'Urssaf nationale et non plus de la Cnav. Ce changement de source est nécessité par l'anticipation du passage de la Cnav au Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU).

Les travaux pour réduire les délais de diffusion des données sur l'emploi et les revenus des non-salariés (**bases Non-salariés** ou BNS) se sont également poursuivis.

En 2022, les données des **Estimations (annuelles et trimestrielles) d'emploi** ont fait l'objet d'un important rebasement (base 2018 au lieu de base 2007) et d'un travail associé de rétopolation sur longue période. Ensuite, les **délais de diffusion des Estimations annuelles d'emploi (EAE) « définitives » ont continué de se réduire** : d'environ 29 mois après la fin d'un millésime jusqu'au millésime « 2019 », ils se sont réduits dès le millésime « 2020 » qui a été publié en janvier 2023 (A +25 mois) puis le millésime « 2021 » qui a été publié en septembre 2023 (A+21 mois) ; la cible est une diffusion des EAE définitives environ 17 mois après la fin d'un millésime (avec des EAE provisoires demeurées environ 12 mois après la fin d'un millésime).

Données conjoncturelles d'emploi et de salaires

Le premier axe de la refonte du Siera a mené au **processus de « coproduction »** des estimations trimestrielles d'emploi salarié avec l'Urssaf nationale et la Dares en 2017 : il n'existe, depuis lors, plus qu'une seule publication qui couvre l'ensemble des salariés en France (hors Mayotte) - au niveau national ou local -, alors que l'ancienne publication de l'Insee se limitait au champ concurrentiel et à la France métropolitaine.

Pour l'emploi, un premier objectif dans le cadre d'un règlement européen et de la coproduction, est de pouvoir **diffuser un emploi trimestriel « détaillé » à T+60 jours** (contre T+70 jours aujourd'hui) le changement reste programmé pour fin 2023. Il permettra en outre de réduire les délais de diffusion des données localisées de T+90 jours à T+80 jours. Un deuxième objectif, à l'horizon 2025, est de pouvoir diffuser un emploi « flash » 30 jours après la fin du trimestre considéré (soit « T+30 jours », contre environ T+40 jours actuellement), au même moment que les estimations de PIB flash.

Enfin, des travaux se sont engagés en 2023 afin d'étudier la possibilité d'exploiter les données conjoncturelles selon les caractéristiques des salariés (âge, sexe, contrat, etc.) en plus des caractéristiques propres aux établissements (secteur d'activité et lieu de travail).

En 2023 s'est poursuivie la modernisation des outils propres au suivi conjoncturel afin notamment de réduire les délais de diffusion de l'emploi et de l'indice du coût du travail (ICT). Pour l'ICT, l'objectif de l'année a été de participer au test européen d'un ICT flash à T+45 jours, à partir du 2023-T1, puis de publier l'estimation flash française dans un nouvel *Informations rapides* à partir du 2023-T3.

Mise à disposition des données de panel

Pour le panel Tous salariés, ainsi que les plus récents panels Non-salariés et Tous actifs (réunion des panels Tous salariés et Non-salariés), a été mis à disposition des chercheurs et chargés d'études le millésime « 2019 » en 2022 ; en 2023 a été mis à disposition le millésime « 2021 » du panel Non-salariés et le millésime « 2020 » du panel Tous salariés.

Mise à disposition des données microlocalisées (Flores)

le Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) est la source qui, à partir des bases Tous salariés fournit des données sur le tissu économique local (au lieu de travail jusqu'au niveau communal), sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités de l'ensemble des secteurs. Il remplace le dispositif « Clap » (connaissance localisée de l'appareil productif) dont le dernier millésime porte sur l'année 2015. Le premier millésime de Flores, « 2017 », qui couvre les années 2016 et 2017, a été mis à disposition des chargés d'études du SSP en juin 2020 (A+30 mois), puis les délais de production se sont réduits jusqu'au millésime « 2021 » mis à disposition en juillet 2023 (A+19 mois). Il est prévu que les délais continuent de se raccourcir, la cible étant une mise à disposition moins de 14 mois après la fin d'un millésime.

Instruction de l'avis de moyen terme « Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé »

En novembre 2022, pour instruire l'avis de moyen terme sur les liens entre parcours professionnels et santé, le Dera a instruit l'apport potentiel de la DSN et de l'enquête Emploi, disponible sur le site du Cnis (<https://www.Cnis.fr/wp-content/uploads/2022/10/presentation-4-3-insee.pdf>).

Instruction de l'avis de moyen terme « Approfondir la connaissance des avantages non salariaux »

Par ailleurs, pour instruire l'avis de moyen terme sur la connaissance des avantages non salariaux, en mai 2023, le Dera a, en collaboration avec la Dares, élaboré un panorama sur les revenus à la frontière des salaires, disponible sur le site (<https://www.Cnis.fr/evenements/emploi-qualification-et-revenus-du-travail-2023-1re-reunion/?category=1093>).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2023, un appariement (hors CSNS) a été lancé entre l'enquête Emploi et les sources administratives sur l'emploi sur le millésime 2019, afin de renouveler les chiffrages à partir de l'appariement équivalent sur le millésime 2012, dans les conditions décrites dans le *Document de travail* de C. Picart : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4234657>. Les principaux résultats de cet appariement seront diffusés en 2024.

En 2023, le Dera avait également le projet d'actualiser l'appariement (hors CSNS) entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle Emploi sur les années 2021-2022 (projet lancé fin 2022 avec Dares et Pôle emploi). Des premiers résultats pourraient être publiés début 2024. L'appariement original portait sur les années 2012-2017 et avait donné lieu à plusieurs publications, dont un *Document de travail* : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4182193>.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Rénovation de la PCS dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis

Un groupe de travail du Cnis a été instauré en 2018 et a rendu ses propositions fin 2019. Depuis, il s'est agi de mettre en œuvre les premières actions d'un plan commençant par la rénovation de la PCS dans le cadre de l'enquête Emploi (cf. point 1.1 : mise en œuvre, analyse, ajustements). En 2022, pour la première fois des données en PCS 2020 issues de l'enquête Emploi rénovée ont été diffusées ; les autres sources passent progressivement à la PCS 2020. En outre, le site Internet dédié prévu par le groupe de travail (GT) dédié a été lancé en partenariat (cf. avis AVG8).

L'agrégat *ad hoc* proposé par le GT Cnis sur les métiers verts répond en particulier à l'avis EDD3 et l'agrégat « professions du numérique » répond à l'avis EQRT8. La refonte de la PCS est l'occasion de revoir les modalités de codage en Isco (cf. avis AVG6).

En 2023 les travaux se sont poursuivis autour des axes proposés par le GT du Cnis, notamment la consolidation du site et de la documentation mise en ligne, et l'accompagnement des autres systèmes d'informations pour basculer à la nouvelle nomenclature « PCS 2020 » (notamment le recensement de la population).

Rénovation de la PCS-ESE dans la DSN

Les premières réflexions sur le passage en PCS-ESE 2020 dans la DSN ont débuté en 2023. Un groupe de travail, réunissant, outre l'Insee, l'Urssaf, la Dares, Pôle Emploi et le GIP-MDS (modernisation des déclarations sociales) s'est constitué. Le passage à la nouvelle nomenclature est l'opportunité d'améliorer le processus de collecte et la qualité des données recueillies en s'appuyant sur les acquis de l'enquête Emploi, tout en tenant compte des spécificités de la DSN.

À ce jour, les entreprises renseignent un libellé d'emploi, le code PCS-ESE et un code complément. Le projet consiste à proposer aux entreprises de choisir un libellé d'emploi dans une liste d'intitulés de métiers de référence. La normalisation du libellé ainsi recueilli permettra de faciliter le codage en PCS-ESE, mais aussi dans d'autres nomenclatures (FAP, ROME...)

En 2023, le Dera a instruit la faisabilité de coder en PCS 2020 les métiers du nouveau référentiel ROME 4.0 (environ 10 000 intitulés). La mise en œuvre opérationnelle va pouvoir désormais être instruite avec le GIP-MDS et dans le cadre du groupe de travail précité.

Rénovation de la NAF et de la NACE

En 2023, le Dera a instruit l'impact du changement de la NAF sur les différents systèmes d'information.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2023, le Dera a continué de contribuer activement à l'éclairage des effets des crises sur le marché du travail en s'attachant à décrire la nouvelle situation « post-crise sanitaire » : contributions aux *Notes de conjoncture*, éclairages et dossiers dans l'*Insee références* « Emploi chômage revenus du travail » pour notamment éclairer le marché du travail en 2023.

En 2023, « L'essentiel sur... les salaires » a été publié pour renforcer la lisibilité du système de production sur les indicateurs de salaires (principales questions, principaux chiffres, rond-point vers les publications sur le site de l'Insee: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7457170>)

Il accompagne l'outil interactif de data visualisation sur les salaires, en ligne depuis 2021, qui a ensuite été étendu au secteur public et mis à jour en 2023 (<https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5369554/>).

Un billet de blog sur les indicateurs conjoncturels de salaires <https://blog.insee.fr/mesurer-l-evolution-des-salaires-a-court-terme/> et une série de vidéos didactiques complètent ce dispositif.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

Après le millésime 2020, la base Tous salariés 2021 a été enrichie du CSNS. Il est prévu que les millésimes suivants le soient aussi. Cela permet notamment à la Dares d'enrichir sa base SISMMO de données statistiques individuelles sur les salaires, ainsi que l'ensemble des appariements qui en découlent (Inserjeunes, Force, etc.).

Par ailleurs, des expérimentations sont menées sur l'enquête FLV (afin d'enrichir les données individuelles de CSNS permettant des appariements futurs) ainsi que sur la base Non-salariés (BNS) et Particuliers employeurs ; l'objectif est d'en analyser la qualité et le potentiel.

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Enrichir des fichiers de données sur les salariés	Bases Tous salariés	Insee	À déterminer		Champ du fich. 2.
Enrichir des fichiers de données sur les non-salariés	Base Non-salariés	Insee	À déterminer		Champ du fich. 2.
Enrichir des fichiers de données sur les salariés des Particuliers employeurs	Particuliers employeurs	Insee	À déterminer		Champ du fich. 2.
Enrichir potentiellement la nouvelle enquête FLV, notamment sur l'insertion dans l'emploi postérieurement à l'enquête	Enquête FLV	Insee	À déterminer		Champ du fich. 1.

3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés	
		Avis généraux	Avis de commission
<i>Insee réf.</i> Emploi, chômage, revenus du travail, vue d'ensemble « Nouvelle forte hausse de l'emploi »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7456956		EQRT 10
<i>Insee réf.</i> Emploi, chômage, revenus du travail, éclairage « Une actualisation des projections de population active tenant compte de la réforme des retraites de 2023 »			
<i>Insee réf.</i> Emploi, chômage, revenus du travail, éclairage « Les femmes restent très minoritaires dans les métiers de la transformation numérique et du développement durable »		AVG 2,3	EQRT 8
<i>Insee réf.</i> Emploi, chômage, revenus du travail, dossier « Davantage de salariés ont changé d'entreprise en 2022 qu'avant la crise sanitaire »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7456939?sommaire=7456956		
<i>Insee réf.</i> Emploi, chômage, revenus du travail, dossier « La répartition des immigrés et de leurs descendants selon la profession : le niveau des diplômes n'explique pas tout »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7456941?sommaire=7456956		EQRT 2
<i>Insee réf.</i> Emploi, chômage, revenus du travail, dossier « Dans l'action sociale, la santé et l'enseignement, davantage de problèmes de santé déclarés , plus souvent causés par le travail »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7456943?sommaire=7456956		EQRT 3
<i>Insee focus</i> « Le coût de la main-d'œuvre en France en 2020 : 38,7 euros par heure travaillée »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6685426		
<i>Insee focus</i> « Après un pic dû à la crise sanitaire, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation repart à la baisse »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6686184		
<i>Insee focus</i> « Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et à postes comparables en 2021 »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6960132		
<i>Insee première</i> « En 2021, une personne de 55 à 69 ans sur six ni en emploi ni à la retraite , une situation le plus souvent subie »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7617420		
<i>Insee première</i> « Qui sont les inactifs entre 30 et 54 ans , dont le nombre a légèrement augmenté depuis 10 ans ? »	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7706142		
<i>Document de travail</i> sur la refonte de l'enquête Emploi en 2021	À paraître		
Contributions aux <i>Notes et Points de conjoncture</i> de l'Insee (emploi, chômage et salaire), notamment éclairage dédié à la prime de partage de la valeur en mars 2023	https://www.insee.fr/fr/statistiques/6967902?sommaire=6966784		EQRT 10

POLE EMPLOI

0. Éléments de contexte en 2023

1. Travaux en 2023

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières**
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes**
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés :** Le site data emploi a été enrichi de données sur les salaires.
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

2. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 2)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Enquête BMO 2023	https://statistiques.pole-emploi.org/bmo		
Offres pourvues et abandons de recrutement en 2022	https://statistiques.pole-emploi.org/offres/offrespub/217616		
Evaluation Action recrut'	https://statistiques.pole-emploi.org/offres/offrespub/216684		
Les métiers du BTP (portrait sectoriel)	https://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/entreprises/metiers/les-metiers-du-batiment-et-des-travaux-publics.html?type=article		
Quelles sont les compétences en expression			

orale, lecture et rédaction, calcul et langues étrangères demandées par les employeurs ?	https://statistiques.pole-emploi.org/offres/offrespub/218066		
Les revenus perçus par les demandeurs d'emploi	Date de diffusion à arrêter (cible : d'ici le 31 décembre)		
Transitions individuelles et mobilités vers l'emploi durable	Date de diffusion à arrêter (cible : d'ici le 31 décembre)		

- SDESSI - - SSM FONCTION PUBLIQUE -

0. Éléments de contexte en 2023

L'année 2023 est encore une année de renouvellement important des agents de cette sous-direction. Au sein du département de la donnée et des systèmes d'information RH (DDSIRH), l'équipe est renouvelée de moitié : arrivée de deux personnes sur la feuille de route SIRH, de deux apprentis sur la gestion des enquêtes, ainsi qu'un chef de projet pour la construction d'un nouvel outil interministériel sur les accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP). Côté département études et statistiques 4 personnes arrivent dans le cadre de la campagne de mobilité des A de l'Insee - l'adjointe au chef de département, un responsable de pôle, un méthodologue et une chargée d'études – soit un renouvellement de 40 % des effectifs (4 sur 10).

Par ailleurs, le contexte social a été compliqué dans la Fonction publique en 2023, en lien avec le conflit sur les retraites et les revendications salariales. De fait, il y a eu une demande forte du cabinet du ministère de la Transformation et fonction publiques, tout au long de l'année.

1. Travaux en 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Les enquête « concours » IRA et DGFIP sont réalisées en continu tout au long de l'année 2023. Elles ont obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec obligation de répondre. Au 20 octobre 2023, trois vagues d'interrogations ont déjà eu lieu avec plus de 25 000 répondants et des taux de réponses par concours oscillant entre 70 et 80 %. Ceci est très satisfaisant pour une enquête 100 % internet qui interroge aussi les inscrits qui ne se sont pas présentés aux concours. En novembre, les deux dernières vagues devraient concerner plus de 15 000 candidats.

La méthode de pondération a été établie. Des premiers résultats devraient être publiés au premier trimestre 2024. Un nouveau dossier du label a été déposé mi-octobre pour interroger en 2024 les candidats aux concours du second degré public organisés par le ministère de l'Éducation nationale.

Cette expérimentation s'appuie sur le dispositif **Base concours**. La mise en place de ce dispositif lié au décret 2018-114 a bien progressé en 2023, avec en particulier l'intégration des enseignants du second degré (1/4 des postes offerts de la fonction publique d'État (FPE)) dès janvier. Le taux de couverture de la base concours est ainsi passé de 15 % en 2022 à 40 % en 2023. Pour les utilisateurs d'AT⁺², le DDSIRH a produit une table de transcodification des grades basée sur le référentiel Ingres. Dans le cadre du comité de pilotage de l'enquête concours (*cf. supra*), la priorité n'a pas été donnée à la fonction publique territoriale (FPT) et fonction publique hospitalière (FPH). Pour préparer le moyen terme de l'enquête, la priorité a été mise sur des échanges nourris avec les ministères ayant les plus gros volumes de candidats aux concours. Ainsi, des premiers tests de remontées de fichiers ont été réalisés avec ceux-ci et une montée progressive peut être espérée jusqu'à un taux de couverture de 75 % de la FPE d'ici 2025. Le DDSIRH organise aussi une réunion interministérielle sur le sujet de la Base concours en novembre 2023.

[Avis moyen terme du Cnis : **EQRT 7 ; DQS 7 pour l'enquête et AVG4 et AVG5 pour la Base concours**]

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

²Outil permettant de gérer l'organisation des concours et facilitant le transfert de données vers la Base administrative concours

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 88, Avenue Verdier – CS 70058 – 92541 MONTROUGE CEDEX – Tél. : 01 87 69 57 02 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Choisir le Service Public (CSP) est un site Internet recensant l'ensemble des offres d'emploi proposés par les employeurs publics qui remplace la place de l'emploi public (PEP). L'exploitation de cette source se fait dans le contexte de la mise en place d'un suivi trimestriel des emplois vacants en collaboration avec la Dares (SSM travail), l'Insee, la Drees (SSM santé), la Depp (SSM éducation), le DESL (SSM collectivités locales) ; l'objectif étant de répondre au règlement n°453/2008 du Parlement européen et du Conseil sur les vacances de postes.

Concernant la réponse au règlement, l'année 2023 a permis de décider qu'elle mobilisera une enquête *ad hoc* auprès des employeurs publics. L'avis d'opportunité du Cnis sera sollicité en novembre 2023 par la Dares. La collecte débutera en janvier 2025. Choisir le Service Public ne peut être mobilisé à court terme pour répondre à ce règlement : les concepts sont trop différents et le taux de couverture est encore insuffisant dans la FPH. Les potentialités de cette source sur les notions de difficultés de recrutement et de manque d'attractivité dans la fonction publique restent encore à étudier.

[AVG4 ; TRT1]

Impact de la refonte de l'enquête emploi 2021. La SDessi utilise l'enquête emploi de l'Insee pour construire des indicateurs sur la durée de travail, les absences au travail selon les trois versants de la fonction publique. L'enquête 2022 a permis de confirmer qu'en dehors des ruptures de séries entre 2020 et 2021 liées à la refonte de l'enquête emploi en continu (EEC), la crise sanitaire a impacté durablement le niveau et l'évolution de la plupart des indicateurs. Il est apparu difficile de faire la part des choses entre les deux effets. La diffusion des séries longues se fait en marquant la date de la refonte et les commentaires sur les évolutions sont en deux temps : avant et après crise sanitaire. Les indicateurs ont été complétés par une analyse du sous-emploi dans la fonction publique. La possibilité de créer des indicateurs sur le caractère subi ou non du télétravail est reporté à l'année 2024.

[AVG 3]

Préparation du passage de Siasp à la DSN. Le Système d'information sur les agents de la fonction publique (Siasp) permet de connaître les effectifs et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Les données alimentant Siasp étaient jusqu'à maintenant issues de plusieurs sources différentes (DADS, Fiche de paie de l'État, TGE, etc.). Le passage à la Déclaration sociale nominative (DSN), qui s'échelonne pour l'essentiel entre 2020 et 2022 permettra à l'Insee de n'utiliser à terme qu'une source. Ce travail de mise au point et de validation des nouveaux indicateurs Siasp se fait dans le cadre d'un groupe de travail (GT) organisé par l'Insee avec tous les SSM concernés (Drees, DGCL, Depp, S2E). La production de la base « moderne » (c'est-à-dire avec la chaîne Piréné) a surtout débuté avec la base Siasp 2022 sur le troisième trimestre 2023 et s'intensifiera sur le quatrième trimestre 2023. L'objectif est d'aligner les délais de production de Siasp sur ceux des données du secteur privé. Mais les travaux d'expertises sont nombreux et les délais pour livrer des nouvelles versions de la base sont longs, il est donc possible que cet alignement ne soit effectif que pour Siasp 2023.

[EQRT 10]

Concernant les élections professionnelles 2022, la remontée des résultats des Comités sociaux d'administration (CSA) de proximité, Commission administrative paritaire (CAP) et Commissions consultatives paritaires (CCP) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR, ministère à gros réseau) s'est poursuivie jusqu'en avril 2023 retardant ainsi la sortie de deux publications : une sur les CSA de proximité attendue par les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser) pour la représentativité de leurs membres est parue le 31 mars, et l'autre sur les CAP/CCP, le 15 mai. Un retour d'expérience des élections 2022 a été organisé par la DGAFP et présenté aux organisations syndicales (OS) en octobre 2023.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Suite à la parution des textes créant l'obligation d'une base de données sociales (BDS) annuelle destinée aux membres des CSA, la SDessi (DDSIRH) anime un groupe de travail pour accompagner les ministères dans cette collecte et remontées de données. Un projet de nouvel arrêté a été établi en concertation avec les ministères et les bureaux métiers de la DGAFP dans un but de simplification (2 fois moins d'indicateurs), de clarification (dans sa rédaction et les guides associés) et de rationalisation de diverses enquêtes via ce système de remontée de données (principe de « Dites-le nous une fois »). Sa présentation devant les OS prévue en octobre a été reportée à janvier 2024 par la DGAFP du fait d'un calendrier social très chargé.

Début 2023, a eu lieu une première édition expérimentale de la BDS sur les données 2021 et sur 20 % des indicateurs, et qui a été très riche d'enseignements sur les difficultés rencontrées par les ministères.

Elle sera reconduite début 2024 sur données 2022. Les résultats étaient trop parcellaires pour permettre une publication, mais ils ont servi à des demandes internes à la DGAFP. Des bilatérales avec les ministères ont été mises en place en 2023 pour accompagner les ministères, ainsi que deux groupes de travail.

Le sujet le plus complexe est celui de la construction d'un outil interministériel BDS. C'est un projet de plusieurs années dont il reste à instruire le scénario de prise en charge par une maîtrise d'ouvrage déléguée, une maîtrise d'œuvre, et le modèle économique. En 2023, le DDSIRH examine les initiatives ministérielles et participe à une expérimentation avec le ministère de la Culture à la recherche d'un éventuel incubateur d'une future solution interministérielle.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Depuis février 2023, une nouvelle version du site internet du portail de la fonction publique est en ligne. Le SSM a apporté des améliorations tout au long de l'année à la première version. Un suivi mensuel des consultations et téléchargements de nos publications a été mis en place. Cela a permis d'identifier que les abonnés à nos avis de parution sont notre vecteur principal de publicité. Des efforts ont été fait pour encourager le plus possible nos interlocuteurs à s'abonner. Le logo du SSM a été modernisé et distingué du logo du SSP. Le versement des publications les plus anciennes sur le site de la BNSP s'est poursuivi au cours de l'année 2023. Par contre, les travaux, pour enrichir et transformer le format des données versées sur economie.data.gouv.fr ont peu avancé, faute de ressources humaines.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2023

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Le concours externe des IRA : une réussite différenciée selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme et l'origine supposée des candidats	https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/le-concours-externe-des-ira-une-reussite-differenciee-selon-lage-le-sexe-le-niveau-de-diplome-et-lorigine-supposee-des-candidats		EQRT 7 ; DQS 7
L'expérience et la perception qu'ont les jeunes de la fonction publique	https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/quelle-experience-et-quelle-perception-ont-les-jeunes-de-la-fonction-publique		EQRT 7 ; DQS 7
Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires dans les ministères en 2022	https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/les-ecarts-de-remuneration-entre-les-femmes-et-les-hommes-fonctionnaires-dans-les-ministeres-en-2022		EQRT 7 ; DQS 7
Dans la fonction publique, le temps partiel et le sous-emploi concernent davantage les contractuels	https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/dans-la-fonction-publique-le-temps-partiel-et-le-sous-emploi-concernent-davantage-les-contractuels		EQRT 7 ; DQS 7
Quels sont les modes de garde des enfants de moins de 3 ans des agents de la fonction publique en 2021 ?	https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/quels-sont-les-modes-de-garde-des-enfants-de-moins-de-3-ans-des-agent-de-la-fonction-publique-en-2021		EQRT 7 ; DQS 7

URSSAF – CAISSE NATIONALE

0. Éléments de contexte en 2023

L'Urssaf Caisse nationale pilote et anime le réseau des Urssaf pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement de près de 10 millions de cotisants. A partir des données de gestion du recouvrement, l'Urssaf dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. Elle produit des séries trimestrielles d'effectifs salariés employés par les entreprises affiliées au régime général, mesure la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. Elle produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Avec l'intégration du régime social des indépendants (RSI) en 2020, un observatoire statistique des travailleurs indépendants a été créé. Il assure une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle. L'Urssaf produit chaque année des estimations du manque à gagner en matière de cotisations et contributions sociales dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé porté par le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS). Les travaux d'appui aux métiers du recouvrement et du contrôle contribuent à la qualité des données déclaratives de la déclaration sociale nominative (DSN) et à l'expertise du réseau des statisticiens de l'Urssaf sur la DSN.

L'Urssaf est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Ses séries nationales d'effectifs salariés et de masse salariale ainsi que celles d'embauches sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique (ASP). Une publication conjointe Urssaf/Dares/Insee d'estimations trimestrielles d'emploi a lieu depuis 2017.

D'autres séries statistiques ont également la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale (avis ASP du 22 décembre 2021) :

- masse salariale mensuelle ; indemnisation du chômage partiel ; exonérations de charges sociales ;
- taux d'impayés (hors taxations d'office) des entreprises de 10 salariés ou plus ; nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires, de sauvegardes ;
- particuliers employeurs : nombre en fin de trimestre, volume horaire déclaré, masse salariale nette déclarée ;
- auto-entrepreneurs : nombre et chiffre d'affaires.

Ces informations statistiques diffusées dans le cadre des publications « Stat'Ur » ou « baromètre mensuel » font également l'objet de mises à dispositions de jeux « open data » sur le site open.urssaf.fr. Les 110 jeux de données qui y sont disponibles peuvent être téléchargés ou directement représentés graphiquement. Des sources statistiques très détaillées sont en outre mises à disposition via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

En 2023, les analyses statistiques ont continué d'être enrichies par des informations portant sur les caractéristiques individuelles des salariés, notamment en vue de l'amélioration de la connaissance de la dynamique des différentes assiettes de cotisations et des dispositifs d'exonération et de leur prévision. Ces travaux sur la dynamique des différentes assiettes et leur distribution étaient particulièrement attendus au regard de l'inflation, et ont été valorisés dans une publication bilan sur les exonérations, intitulée « En 2022, les allègements de cotisations sociales des employeurs du régime général représentent 73,6 milliards d'euros, en hausse de 13,1 % sur un an sous l'effet de la dynamique des bas salaires » (Stat'Ur 366 – juillet 2023). La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants a continué avec l'enrichissement avec les données des branches retraite, famille et maladie. Un suivi conjoncturel des travailleurs indépendants et de leur protection sociale a été mis en place en lien avec l'Insee et devrait aboutir à une publication en 2024. La reprise des contrôles aléatoires en 2022, après deux années de suspension en lien avec le contexte sanitaire, ont permis de rafraîchir en grande partie l'évaluation de la fraude et du manque à gagner en matière de cotisations sociales, dont les résultats ont été présentés au HCFiPS dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 détermine les objectifs pluriannuels de la branche.

L'Urssaf s'engage à enrichir ses analyses économiques et sociales et à renforcer sa contribution à la production d'une statistique publique de qualité. Les analyses statistiques seront étendues aux nouveaux champs de compétence de l'Urssaf tant en termes de populations couvertes par le recouvrement (artistes-auteurs, marins...) qu'en terme de dispositifs de politiques publiques.

1. Travaux en 2023

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Une enquête auprès d'un échantillon de micro-entrepreneurs est menée pour étudier leur caractéristiques (formation, foyer, autres activités), leur parcours professionnel, leurs perspectives et leur connaissance de la couverture sociale qui leur est offerte. La collecte aura lieu fin 2023 par voie électronique sur un échantillon aléatoire de 60 000 micro-entrepreneurs actifs à fin septembre. 3 000 réponses sont attendues. L'enquête sera complétée par une quinzaine d'entretiens (de type monographies). (en lien avec l'avis n°1 « Observer les trajectoires professionnelles des indépendants » de la commission Emploi, qualification et revenus du travail)

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

L'exploitation des données relatives aux plateformes d'économie collaborative à des fins d'évaluation de la fraude a été poursuivie à l'appui des données 2022 collectées auprès des plateformes. Les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'une présentation au HCFIPS dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé. (en lien avec la transformation numérique de l'économie : avis généraux n°3 et 4, avis n°8 de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail, avis n°7 et 8 de la Commission Entreprises et stratégies de marché ; et l'avis n°9 sur l'économie circulaire de la Commission Environnement et développement durable)

Des développements informatiques pour utiliser la DSN via des technologies « big data » sont en cours et permettent déjà d'améliorer la fiabilité des statistiques produites en tenant compte des déclarations rectificatives des entreprises. Ces développements en cours vont continuer au cours du prochain semestre et diminuer largement les temps de traitements nécessaires aux analyses statistiques sur la DSN et ainsi favoriser l'enrichissement par des informations portant sur les caractéristiques individuelles des salariés dès lors que leur qualité le permet (suivi des effectifs salariés et des rémunérations par nature de contrat (CDI, CDD, alternance, emploi saisonnier...), sexe, âge, qualification, tranche de salaire, dispositif d'exonération, etc.). (en lien avec l'avis n°10 « Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative » de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail)

La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants a continué avec l'enrichissement avec les données de la branche, mais aussi des DSN (identification des travailleurs indépendants par ailleurs salariés du secteur privé ou public, ainsi que des dirigeants mandataires sociaux). Les échanges avec les branches famille et maladie sont en cours pour un enrichissement de l'entrepôt. Un suivi conjoncturel des travailleurs indépendants et de leur protection sociale a été mis en place en lien avec l'Insee et devrait aboutir à une publication courant 2024. Ce suivi comporte de nouveaux indicateurs d'ordre démographique (nombre de comptes de cotisants estimés, évolutions en glissement annuel et glissement trimestriel, avec correction des variations saisonnières et suivi des cotisations liquidées, des restes à recouvrer, des débiteurs et des délais de paiement et suivi des prestations versées, en particulier des aides financières). (en lien avec l'avis n°1 « Observer les trajectoires professionnelles des indépendants » de la commission Emploi, qualification et revenus du travail)

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Le délai de production des estimations trimestrielles d'emploi faites avec l'Insee et la Dares a été réduit de dix jours : la publication relative au troisième trimestre 2023 aura lieu le 29 novembre, soixante jours après la fin du trimestre.

Le champ de la publication trimestrielle Urssaf sur les effectifs et la masse salariale du secteur privé a été harmonisé avec celui des estimations trimestrielles d'emploi coproduites avec l'Insee et la Dares en intégrant les alternants depuis la publication relative au premier trimestre 2023. Les séries longues ont été recalculées sur ce nouveau champ y compris alternants.

Une publication spécifique sur les dispositifs d'exonérations et les montants en jeu sur la période 2004-2022 est parue « En 2022, les allègements de cotisations sociales des employeurs du régime général représentent 73,6 milliards d'euros, en hausse de 13,1 % sur un an sous l'effet de la dynamique des bas salaires » (Stat'Ur 366 – juillet 2023). Elle a été largement reprise dans le rapport de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale en conclusion des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale sur le contrôle de l'efficacité des exonérations de cotisations sociales.

Notre baromètre économique mensuel a été enrichi d'un décompte des effectifs salariés associés aux entreprises concernées par les procédures collectives (redressements judiciaires, liquidations judiciaires, sauvegardes).

Une étude exploratoire pour identifier les travailleurs indépendants en situation de fragilité a été lancée en 2023. Cette étude s'inscrit en préalable à un travail de « data mining » permettant d'identifier des profils de cotisants travailleurs indépendants en vue de mettre en place un score de fragilité. Pour l'instant, l'étude porte sur les données de la branche recouvrement (situations de débits, délais de paiement, mises en demeures, contraintes, ... complétées d'éléments caractérisant les travailleurs indépendants sur les dernières années observées : groupe professionnel, secteur d'activité, statut juridique, âge, sexe, revenus ...). Une prochaine étape est de compléter la base de données d'information caractérisant la fragilité médicale (invalidité, arrêts maladie de longue durée) ou financière (bénéfice de la prime d'activité ou du RSA) issues de partenariats avec les branches maladie et famille. L'étude nationale aura probablement des déclinaisons dans des Urssaf partenaires du projet. (en lien avec l'avis n°1 « Observer les trajectoires professionnelles des indépendants » de la commission Emploi, qualification et revenus du travail)

Des travaux exploratoires ont été menés sur l'impact du dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt dont l'ouverture a été généralisée début 2022.

Dans le cadre de la rédaction de l'annexe du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) présentant les mesures d'exonérations de cotisations et contributions, des exploitations supplémentaires de la DSN ont été faites afin d'améliorer l'évaluation des niches sociales.

Enfin sur les populations spécifiques gérées par les Urssaf, comme les frontaliers suisses, les artistes auteurs, les marins, les exploitations des déclarations vont permettre la mise à disposition d'éléments démographiques et de distributions d'assiettes de cotisations nouveaux.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La dimension régionale a été développée dans la mise à disposition des données sur les travailleurs indépendants. Plusieurs jeux de données par département sont ainsi disponibles sur open.urssaf.fr.

Des jeux de données concernant les exonérations et la prime de partage de la valeur sont dorénavant à disposition sur open.urssaf.fr et sont mis à jour régulièrement. (en lien avec l'avis n°1 « Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires » de la Commission Territoires)

2. Principales publications de l'année 2023

Nos publications sont toutes accessibles sur le site urssaf.org via l'onglet Statistiques.

Chaque mois, un baromètre économique présente des indicateurs sur la situation économique et financière des entreprises (effectifs et masse salariale du secteur privé, embauches, taux d'impayés, procédures collectives) qui permettent d'identifier avec réactivité les tendances économiques.

Des publications trimestrielles alimentent les analyses conjoncturelles et structurelles de l'activité des établissements employeurs, avec notamment des données liées au recrutement, aux effectifs salariés et à la masse salariale du secteur privé.

Les données collectées dans le cadre des dispositifs Cesu et Pajemploi permettent un suivi fin de l'activité des particuliers employeurs en matière d'emploi à domicile et d'emploi d'assistantes maternelles et sont analysées dans une publication trimestrielle sur les particuliers employeurs.

Des bilans annuels sont également publiés sur les effectifs salariés et la masse salariale du secteur privé, sur les particuliers employeurs, et les travailleurs indépendants. La partie régionale du bilan annuel sur les effectifs salariés et la masse salariale du secteur privé, ainsi que les données mises à disposition sur open.urssaf.fr jusqu'à la zone d'emploi peuvent s'inscrire dans le cadre de l'avis général n°5. *Consolider l'offre de la Statistique publique en données territoriales.*

Nos publications sur les travailleurs indépendants peuvent être mobilisées dans le cadre de l'avis de moyen terme du CNIS n°1. *Observer les trajectoires professionnelles des indépendants* de la commission *Emploi, qualification et revenus du travail*, ainsi que dans l'avis général vis n°3. *Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique*. La publication annuelle « Les travailleurs indépendants et leur protection sociale en chiffres – Edition 2022 / données 2021 » (publication conjointe : Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI), Urssaf, Assurance retraite, Assurance maladie), mise en ligne sur secu-independants.fr (lien direct : https://secu-independants.fr/files/live/sites/ssi/files/mediatheque/Espace_telechargement/Etudes/SSI-TI-protection-sociale-en-chiffres-2022-version-synthetique.pdf) sera actualisée en décembre, avec une édition 2023 portant sur les données 2022.

En 2023, un recueil statistique a été préparé et diffusé à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Il est accessible via ce lien : [Informations statistiques sexuées issues des données collectées par les Urssaf - Urssaf.org](#). Il dresse à partir des déclarations sociales un bilan sur la part des femmes par catégorie de cotisants et leur rémunération moyenne soumise à cotisations au sein de l'emploi indépendant, des entreprises du secteur privé (hors secteur agricole) et auprès des particuliers employeurs. Cette publication s'inscrit dans l'avis général Avis n°2. *Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité.*

L'Urssaf a aussi actualisé un recueil statistique sur les jeunes créateurs et les salariés du secteur privé de moins de 30 ans. Il est accessible via ce lien : [Informations statistiques sur les moins de 30 ans issues des données collectées par les Urssaf - Urssaf.org](#)

Une publication spécifique sur les dispositifs d'exonérations et les montants en jeu sur la période 2004-2022 est parue « En 2022, les allègements de cotisations sociales des employeurs du régime général représentent 73,6 milliards d'euros, en hausse de 13,1 % sur un an sous l'effet de la dynamique des bas salaires » (Stat'Ur 366 – juillet 2023), accessible via ce lien : [En 2022, les allègements de cotisations sociales des employeurs du régime général représentent 73,6 milliards d'euros, en hausse de 13,1 % sur un an sous l'effet de la dynamique des bas salaires - Urssaf.org](#)

AVIS GENERAUX

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Observation des parcours

EQRT 1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

EQRT 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Observer les déséquilibres sur le marché du travail

EQRT 5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

EQRT 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

EQRT 7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de testing).

Sujets émergents

EQRT 8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur les conditions de travail et sur les rémunérations.

EQRT 9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et leur raison d'être, et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Système d'information

EQRT 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.